



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Politique et réglementation

Question écrite n° 6604

#### Texte de la question

M Alain Madelin M le secretaire d'Etat aupres du ministre des transports et de la mer, charge des transports routiers et fluviaux, de bien vouloir lui preciser les intentions du Gouvernement a l'egard de la Compagnie nationale du Rhone. Faut-il penser, comme l'a ecrit le directeur de campagne du candidat élu le 8 mai dernier, que la compagnie est appelee a jouer un role essentiel et qu'elle constitue un outil de travail qui doit etre preserve et maintenu ? Doit-on admettre au contraire, ainsi que l'exposait recemment le ministre charge de l'economie et des finances au Premier ministre, que la mise a grand gabarit de la liaison Saone-Rhin est un projet auquel il faut renoncer et, apres avoir constate que la mission devolue par la loi a la compagnie peut desormais etre consideree comme remplie, que les conditions de son absorption par Electricite de France sont reunies ?

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le programme d'investissement arrete le 30 juillet 1987, qui comprenait les aménagements hydroelectriques des Portes du Rhone et de Loyettes ainsi que la realisation d'infrastructures fluviales, devait assurer un plan de charge a la Compagnie nationale du Rhone pendant un certain nombre d'annees. Or, les nouveaux calculs de rentabilite menes par EDF ont conduit a s'interroger sur l'opportunité d'entreprendre les aménagements hydroelectriques. Quant aux infrastructures fluviales, le financement n'ayant pas ete mis en place au moment de la decision les concernant, il a ete juge opportun de s'assurer de la possibilite de degager les fonds necessaires avant de confirmer l'engagement du programme. C'est ainsi qu'une mission en vue d'etudier tous les moyens susceptibles d'apporter une solution au probleme que pose le financement des infrastructures fluviales, a ete confiee a Mme Chassagne, qui a depose un prerapport dans le courant du mois de novembre dernier. La reflexion se poursuit actuellement au sein du Gouvernement afin d'affiner les elements contenus dans ce prerapport. Toutefois, en attendant une decision definitive sur la realisation de la liaison Saone-Rhin et l'avenir de la Compagnie nationale du Rhone, le conseil de direction du FDES a autorise cette societe a entreprendre les travaux de la derivation de Macon et de l'amenagement de la Saone.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Madelin Alain](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6604

**Rubrique :** Transports fluviaux

**Ministère interrogé :** transports routiers et fluviaux

**Ministère attributaire :** transports routiers et fluviaux

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 décembre 1988, page 3609